

Provinces d'accéder à la copropriété de banques. On proposera de modifier la Loi sur l'expansion des exportations pour favoriser encore davantage l'élargissement du commerce extérieur du Canada. On présentera des propositions afin d'assurer au Canada la haute main sur le secteur des systèmes informatiques. Vous serez appelés à étudier des amendements à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, laquelle a pour but de stimuler la concurrence.

[Texte français]

Le perfectionnement et l'utilisation des techniques s'intègrent aux efforts que le Gouvernement entend consacrer à l'amélioration du rendement de l'économie nationale. Des mesures seront prises afin d'augmenter les fruits de la recherche et du progrès industriels, ainsi que l'innovation technologique au Canada.

Les connaissances scientifiques et leur application sont indispensables pour permettre au Canada de relever les défis qui se posent à lui, y compris ceux qui se présentent dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie ou de l'industrie. Le but de la politique scientifique du Gouvernement est de favoriser l'acquisition ordonnée des connaissances scientifiques et l'usage planifié de la science et des techniques pour servir au mieux l'intérêt national. Le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie formulera une politique scientifique nationale et, à cet égard, son rôle consultatif sera accru et il jouira d'un plus grand pouvoir de coordination au sein du Gouvernement. On constituera deux nouveaux conseils habilités à accorder des subventions; l'un concernera les sciences sociales et les humanités et l'autre les sciences naturelles.

[Texte anglais]

Le Gouvernement attache une grande importance à l'expansion régionale. C'est ainsi que bon nombre des mesures qui doivent être présentées au cours de cette session ont été discutées lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest; elles profiteront à toutes les régions du Canada. Les transports notamment jouent un rôle capital dans l'expansion régionale. Dans une perspective plus large, des mesures seront prises pour faire en sorte que la capacité des transports au pays serve, sûrement et efficacement, les objectifs nationaux du Gouvernement. D'autres mesures seront prises pour mettre fin à toute distinction injuste en matière de tarifs ferroviaires. Une nouvelle politique portuaire sera élaborée afin d'établir au Canada une organisation d'ensemble efficace en ce qui concerne les ports, dans un cadre propre à assurer la plus grande participation locale possible à la gestion et à l'amélioration des ports.

On prendra d'autres mesures pour accroître la production et l'emploi en assurant aux travailleurs un meilleur accès aux emplois disponibles et aux employeurs, un meilleur accès à la main-d'œuvre canadienne. Ces mesures tiendront compte à la fois de la politique en matière d'emploi, de la politique en matière d'immigration et de l'activité de la Commission d'assurance-chômage. De concert avec les Provinces, le Gouvernement travaillera à l'élaboration, dans un contexte de sécurité sociale, d'une politique d'emploi, à l'échelle locale, à l'intention des personnes qui ont toujours beaucoup de mal à se trouver un emploi et à le garder. Dans le contexte d'une révision détaillée du programme mis sur pied à la lumière de l'expérience acquise au cours des dernières années, on présentera des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Au chapitre de la politique sociale, le Gouvernement, en collaboration avec les Provinces et les municipalités, joue un rôle fondamental dans la recherche d'une croissance urbaine mieux équilibrée et d'une amélioration de la qualité de la vie dans nos villes. De meilleurs moyens de transport en commun sont indispensables à la réalisation de ces objectifs urbains. On proposera des mesures en vue de créer un Centre national de développement des transports urbains qui sera chargé de coordonner la mise au point et la diffusion des nouvelles techniques requises dans ce domaine. Vous serez invités à examiner des mesures visant à aider les villes et les Provinces à déplacer les lignes et les terminus de chemin de fer et à remettre en valeur les secteurs ainsi dégagés, de façon à relever l'aspect d'un grand nombre de villes et de villages.

Le Gouvernement s'est toujours soucié de fournir aux Canadiens un logement convenable, dans un milieu accueillant et à un prix raisonnable; les crédits nécessaires à la réalisation de cet objectif font l'objet d'une révision. Il va proposer également d'accorder une aide importante aux programmes d'habitation pour les ruraux et les autochtones. Le programme d'aide concernant le traitement des eaux-vannes sera amélioré en vue d'augmenter le nombre des terrains desservis. Le Gouvernement proposera des mesures visant à accroître la protection offerte au consommateur sur le marché de l'habitation.

Mesures législatives envisagées

[Texte français]

Le Gouvernement a pris de nombreuses initiatives pour améliorer la situation de la femme au Canada depuis le dépôt du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Vous serez appelés à examiner des amendements aux statuts du Canada afin d'assurer l'égalité de traitement aux femmes. Le projet de loi qui sera déposé pour établir une Commission fédérale des intérêts et des droits de l'homme comportera des dispositions visant à protéger les femmes contre les distinctions injustes. Les règlements qui régissent les employés de l'État seront amendés pour en faire disparaître toute injustice fondée sur le sexe. On demandera aux sociétés de la Couronne de prendre des mesures concrètes pour favoriser la désignation et la promotion d'un plus grand nombre de femmes à des postes de responsabilité au sein de leur administration. Le Gouvernement entend que notre société soit exempte de toute disparité de traitement.

Les gouvernements fédéral et provinciaux sont convenus qu'il faudrait modifier de nouveau le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec pour hausser, après 1975, le niveau de revenu sur lequel les cotisations peuvent être prélevées, et augmenter les pensions qui seront versées. On déposera un projet de loi tendant à supprimer du Régime de pensions du Canada l'examen des moyens de subsistance qui est présentement requis dans le cas des personnes âgées de 65 à 69 ans. Enfin, les ministres fédéraux et provinciaux se sont mis d'accord pour que soient retranchées des Régimes de pensions du Canada et du Québec les dispositions en vertu desquelles le traitement réservé aux hommes et aux femmes n'est pas le même.

Vous serez invités à étudier d'autres mesures législatives.

[Texte anglais]

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement se propose de présenter un budget au cours de la présente session.

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

[Texte français]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

[Texte anglais]

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je demande la permission de déposer une liste comportant les titres de certaines mesures dont le gouvernement se propose de saisir le Parlement au cours de la présente session. Je voudrais, monsieur l'Orateur, que cette liste figure au hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: La liste précitée suit.]

1. Mesure instituant une société nationale des pétroles;
2. Autres mesures nécessaires concernant le pétrole;
3. Mesure concernant les paiements anticipés sur les récoltes;
4. Projet de loi modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies;
5. Projet de loi modifiant la loi sur la stabilisation des prix agricoles;
6. Loi de l'assurance sur la vente des grains des Prairies;
7. Projet de loi modifiant la législation sur les programmes de prêts garantis (loi sur les opérations de pêche, loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, loi sur les prêts aux petites entreprises);
8. Projet de loi modifiant la loi sur les licences d'exportation et d'importation;